

Particuliers BRED Espace

Additif tarifaire au 1^{er} juillet 2020

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Épargne bancaire

Épargne disponible

- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Compte sur Livret - Compte Épargne Logement - Livret d'Épargne Populaire - Livret Territorial | Nous consulter |
| ■ Livret BAMBINO - Livret Jeune | Nous consulter |
| ■ Livret de Développement Durable et Solidaire - Livret A - Livrets Fidélis | Nous consulter |

Épargne moyen/long terme

- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Plan Épargne Logement | Nous consulter |
| ■ CAT, CAT Fidélis | Nous consulter |
| ■ Assurance-vie : Evoluvie, Rytmo, Valvie, Doteo, Filio | Nous consulter |

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

Gestion automatique

- | | |
|---|-------------|
| ■ Crescendo (par an - plus commercialisé) | 9,14 |
|---|-------------|

Placements financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.

Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

La clientèle des 18-27 ans bénéficie d'une tarification spécifique qui peut être obtenue auprès des conseillers BRED en agence.

- | | |
|---|----------------|
| ■ Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA | Gratuit |
| ■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles) : | |
| • Ordre exécuté transmis par Internet :
(BREDConnect - option «La Bourse en ligne») | |
| - Commission proportionnelle (titres au porteur) | 0,500% |
| • Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse : | |
| - Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50€) | 1,190% |
| ■ Ordre sur le Marché obligataire | |
| • Ordre exécuté transmis par Internet : | |
| - Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€) | 0,796% |
| - Commission fixe | 7,27 |
| • Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse : | |
| - Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€) | 0,995% |
| - Commission fixe | 9,07 |

■ Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD) :	0,720%
<i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.</i>	
■ Droits, Bons de souscription :	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle	0,500%
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle	1,190%
■ Reports (par position prorogée):	
• Commission proportionnelle	1,020%
• Commission fixe	9,07
■ Souscription d'OPC :	Gratuit*
<i>(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)</i>	
* Hors frais prévus au prospectus de l'OPC.	
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger :	Nous consulter
■ Intervention sur titres non cotés	162,00
<i>(inscription ou cession de ligne)</i>	
Droits de garde	
■ Les titres émis par la BRED et les Banques Populaires, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI	Gratuit
■ Autres titres :	
• Commission proportionnelle* :	
- Jusqu'à 50 000 €	0,270%
- Pour la partie de 50 001 € à 150 000 €	0,220%
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	0,100%
*Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME), sur valorisation au 31 décembre.	
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres cotés	4,60
• Titres non cotés	14,36
■ Frais de perception par compte titres ordinaire :	
• Minimum	29,60
• Maximum	1 542,17
■ Hisséo : alimentation automatique sur compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME	Gratuit

Frais de transfert d'un compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne) :

- Sur titres déposés en Euroclear France **12,25**
 - Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) : **108,00**
 - Minimum facturé par compte titres ordinaire **60,49**
-

Frais de transfert d'un PEA ou PEA-PME :

- Par ligne de titres cotés **15,00**
 - Par ligne de titres non cotés **50,00**
 - Maximum facturé par compte PEA ou PEA-PME : **150,00**
-

Frais d'attestation fiscale

- Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne) **84,00**
 - Sur titres étrangers détenus en ESES (par ligne) **180,00**
-

Zone EURO

Zone constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

Union Européenne composée : des pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Zone EEE

Espace Économique Européen composé : des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA

L'espace unique de paiement en euros est composé : des pays de la zone EEE + Monaco, Saint-Marin et Suisse.

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.
- Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

- **Par courrier :**

*BRED Banque Populaire
Service Relations Clientèle
18 Quai de la Rapée
75012 Paris*

- **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

*En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique :
«Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil.*

- **Par téléphone :** 01 40 04 71 15 (Numéro non taxé)

- **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

- Si le différend persiste, votre recours à la médiation :

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Auprès du Médiateur de la consommation auprès de la BRED.**

Pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, hors placements financiers et hors litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

- Par Internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>
- Par courrier :

*Monsieur Le Médiateur de la consommation auprès de la FNB
(Fédération Nationale des Banques Populaires)*

*76 - 78 Avenue de France
75013 Paris*

- **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.**

Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

- Par Internet : <http://www.amf-france.org>
- Par courrier :

*Le Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02*

- **Auprès du Médiateur de l'assurance.**

Pour les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

- Par Internet : <http://www.mediation-assurance.org>
- Par courrier :

*La Médiation de l'Assurance
TSA 501 10
75441 Paris Cedex 09*

- En cas de souscription par internet.

Vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>



Réf. 001768 - Juin 2020 D

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 PARIS - 552 091 795 R.C.S. Paris - Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608.